

Pappers Justice : les décisions de justice gratuites et en libre accès

Après avoir suscité un fort engouement en offrant depuis 2020 un accès gratuit et illimité aux informations juridiques des entreprises françaises, Pappers lance un nouveau site : Pappers Justice. Une petite révolution dans le monde des éditeurs juridiques.

Open Data des décisions de justice : qu'est ce que c'est ?

Le régime de l'Open Data des décisions des juridictions émane de La loi du 7 octobre 2016 dite loi pour une République numérique, qui a posé le principe de la mise à disposition du public de l'ensemble des décisions de justice françaises.

Cette loi a été complétée et précisée par plusieurs décrets et arrêtés publiés en 2020 et 2021.

La France était en effet en retard sur le terrain de la transparence et de l'ouverture des décisions de Justice. Malgré les diffusions organisées par Légifrance, il n'existait pas, tant pour les justiciables que les éditeurs ou encore les professionnels du droit, d'accès à l'ensemble des décisions de jurisprudence. La seule option reste de prendre un abonnement payant (en moyenne 2 679€ / utilisateur / an) pour y avoir accès.

"Le projet Pappers Justice répond à un enjeu majeur de la démocratie. Accéder aux décisions de justice c'est renforcer la confiance en la justice mais aussi donner la possibilité à n'importe qui de connaître le droit et de pouvoir faire valoir ses droits. Comprendre et maîtriser le droit a été pendant trop longtemps réservé à une élite avec les conséquences sociales que l'on connaît." explique Romain Banchetti, CEO de Pappers.

Pappers Justice : 1,5 millions de décisions disponibles et des dizaines de millions à venir

Le moteur de recherche de Pappers Justice est le fruit de mois de travail et de collaboration avec des professionnels du droit afin de fournir la solution la plus adaptée à leurs besoins. Il est et restera gratuit pour tous !

La plateforme, unique sur le marché, permet de filtrer les décisions par juridiction, date, dispositif etc. Elle utilise une combinaison de NLP (traitement automatique des langues) et d'intelligence artificielle pour fournir les meilleurs résultats de recherche.

Pappers Justice a déjà récolté et publié 1 581 787 décisions et intégrera au fur et à mesure la jurisprudence des autres juridictions judiciaires et administratives lorsqu'elle sera disponible.

Voici le détail du calendrier de mise à disposition des décisions de justice :

Déjà en ligne :

- septembre 2021 pour les décisions du Conseil d'État et de la Cour de cassation ;
- mars 2022 pour les cours administratives d'appel ;
- avril 2022 pour les cours d'appel en matière civile, sociale et commerciale ;
- juin 2022 pour les tribunaux administratifs ;

A venir :

- juin 2023 pour les conseils de prud'hommes ;
- décembre 2024 pour les tribunaux de commerce et les décisions en première instance en matière pénale ;
- septembre 2025 pour les décisions en première instance en matière civile ;
- décembre 2025 pour les procédures criminelles et les cours d'appel en matière pénale.

L'ouverture du marché sera bénéfique pour les professionnels du droit

Les éditeurs juridiques facturent depuis des décennies des abonnements très onéreux à leurs clients pour l'accès à ces bases de données. Les éditeurs se sont aussi livrés à des batailles féroces avec des méthodes parfois discutables pour se procurer ses bases. La mise à disposition des bases en open data va donc rebalayer les cartes du marché des éditeurs et surtout obliger ces derniers à proposer de nouveaux services à valeur ajoutée pour justifier leurs tarifs.

“De nombreux professionnels du droit ne pouvaient pas se permettre les prix des abonnements des éditeurs ce qui était évidemment préjudiciable pour leur activité et leurs clients. Notre volonté est d'aider le justiciable mais aussi tous ceux dont le métier est la matière juridique : avocats, juristes, notaires, enseignants, étudiants en droit.. .”, poursuit Romain Banchetti.

Pappers Justice : un succès dès le lancement

Lancé le 29 août, Pappers Justice a déjà séduit plus de 11 000 utilisateurs sur sa première journée.

La communication de Pappers Justice faite sur les réseaux sociaux (Twitter et LinkedIn) a également été abondamment relayée et commentée et pas uniquement par une population de professionnels du droit. Preuve que l'accès aux décisions de justice est un vrai sujet de société et concerne tout le monde.

Ressources

- https://www.linkedin.com/posts/pappers_justicepourtous-transparence-opendata-activity-6969935659486613504-mfCr?
- https://twitter.com/get_pappers/status/1564174007028572160

Communication de Pappers Justice sur les réseaux sociaux



Pappers
BETA JUSTICE

FAQ

Toutes les décisions de justice

Gratuites et intelligibles

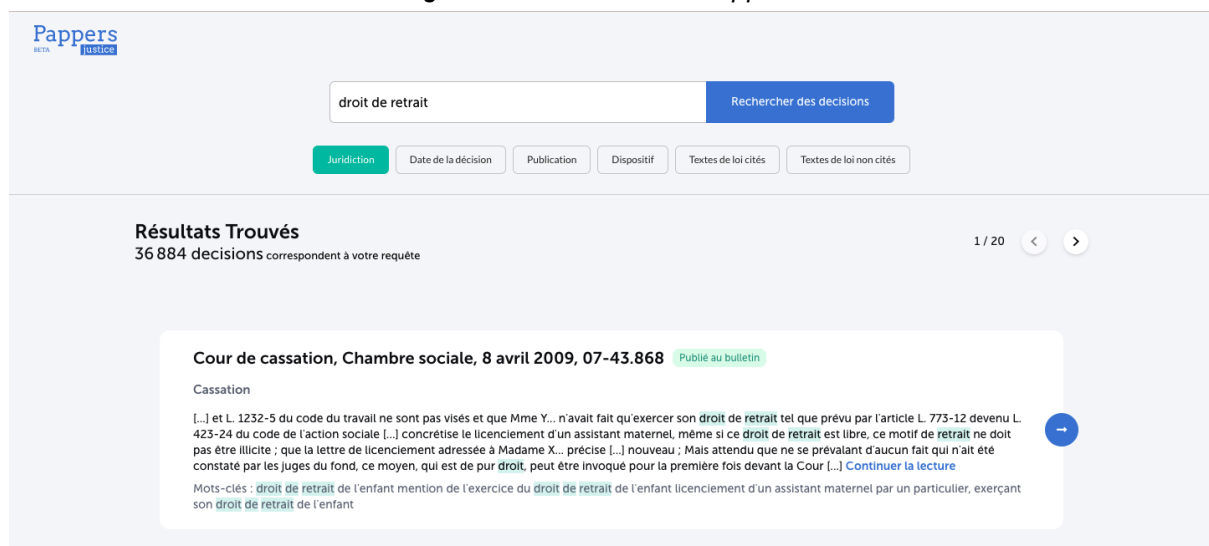
Mot-clé, référence, juridiction, "expression exacte", ...

Rechercher

Recherche avancée

Retrouvez toutes les décisions de justice disponibles en open data centralisées au sein de notre plateforme unique. Affinez votre analyse avec notre moteur de recherche avancé.

Page d'accueil de Justice.Pappers.fr



Pappers
BETA JUSTICE

droit de retrait

Rechercher des décisions

Juridiction

Date de la décision

Publication

Dispositif

Textes de loi cités

Textes de loi non cités

Résultats Trouvés

36 884 décisions correspondent à votre requête

1 / 20

Cour de cassation, Chambre sociale, 8 avril 2009, 07-43.868 Publié au bulletin

Cassation

[...] et L. 1232-5 du code du travail ne sont pas visés et que Mme Y... n'avait fait qu'exercer son **droit de retrait** tel que prévu par l'article L. 773-12 devenu L. 423-24 du code de l'action sociale [...] concrétise le licenciement d'un assistant maternel, même si ce **droit de retrait** est libre, ce motif de retrait ne doit pas être illégitime ; que la lettre de licenciement adressée à Madame X... précise [...] nouveau ; Mais attendu que ne se prévalant d'aucun fait qui n'ait été constaté par les Juges du fond, ce moyen, qui est de pur droit, peut être invoqué pour la première fois devant la Cour [...] [Continuer la lecture](#)

Mots-clés : **droit de retrait** de l'enfant mention de l'exercice du **droit de retrait** de l'enfant licenciement d'un assistant maternel par un particulier, exerçant son **droit de retrait** de l'enfant

Recherche de la mention "droit de retrait" dans les décisions rendues par la Cour de Cassation.

Synthèse

Visas

Motivations

Dispositif

Conseil d'État, 10ème - 9ème chambres réunies, 19 juillet 2017, 399922

Mentionné aux tables du recueil Lebon

Mots clés

communautés européennes et union européenne · droit au déréférencement reconnu par la cour de justice dans son arrêt google spain rj1 · existence rj2 · société · recherche · traitement · moteur

Synthèse


Juridiction : Conseil d'État

Numéro affaire : 399922 

Type de recours : Excès de pouvoir

Précédents jurisprudentiels : [RJ1] Rappr. CJUE, 13 mai 2014, Google Spain SL, Google Inc. contre Agencia Espanola de Proteccion de Datos, Mario Costeja Gonzalez, aff. C-131/12., [RJ2] Cf. CE, 24 février 2017, Assemblée, Mme., M.,M.,et M.,n°s 391000, 393769, 399999, 401258, à publier au Lebon.

Rapporteur : M. Vincent Villette

Rapporteur public : Mme Aurélie Bretonneau - [Voir les conclusions](#) 

Avocat(s) : SCP SPINOSI, SUREAU ; SCP ROUSSEAU, TAPIE ; HAAS ; SCP BARADUC, DUHAMEL, RAMEIX ; SCP PIWNICA, MOLINIE

Identifiant européen : ECLI:FR:CECHR:2017:399922.20170719 

Lien Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/CETATEXT000035245535>

Commentaires : [1 commentaire disponible](#)



Décisions abordant les mêmes thèmes

Cour de cassation, Troisième chambre civile, 9 septembre 2009, 08-13.050

Rejet

société · pollution · préjudice · remise · Service · bail commercial · immobilier · réparation · condamnation · pourvoi · procédure civile · rapport · service · sinistre · tiers

Cour de cassation, Chambre sociale, 10 avril 2019, 18-12.430

Rejet

société · contrat · emploi · Emploi · lien de subordination · formation professionnelle · pourvoi · ressort · salaire · congés payés · Contrat · préjudice · preuve · réparation · Aide Juridictionnelle

Extrait d'une décision rendue par le Conseil d'Etat .